



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER



COMPTE-RENDU de la réunion du 14 décembre 2017

Le quatorze décembre deux mille dix-sept, à neuf heures trente, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Monsieur Gérard PILLET, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Gérard PILLET,
Bernard BODIC,
Martine LE CAM,
Jean-Pierre GAUTER

En qualité de représentants du personnel :

Sophie BESSIN,
Murielle JEGAT,
Frédéric CONAN,
Catherine BATON,
Anne-Sophie QUINTIN,
Nicolas LE BOULAIR,

Assistaient également à la réunion :

Bonaventure MENEUX, directeur général des services,
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines
Marie-Anne LE DOUSSAL, assistante de prévention

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Adoption du compte rendu du CHSCT du 15 juin 2017

Avis du CHSCT :

Collège agents : avis favorable à l'unanimité

Collège élus : avis favorable à l'unanimité

1. Présentation des accidents de service de la collectivité

- **Services techniques - Le mercredi 05 juillet 2017 :**

Circonstances : Lors de l'entretien du lavoir du Tanin, l'agent a descendu les marches une poubelle à la main. Il a glissé sur une marche et est tombé sur le sol du lavoir.

Heure : 10h15

Horaire de travail le jour de l'accident : 08h00-12h00 et 13h30-17h30

Lieu : Lavoir du Tanin

Equipements de protection individuelle portés : chaussures de sécurité.

Premiers soins : Médecin généraliste

Nombre de jours d'arrêt : 18 jours (du 06 juillet 2017 au 23 juillet 2017).
Soins du 21 juillet 2017 au 24 octobre 2017.

- **Multi-accueil (accident de trajet) - Le vendredi 01 décembre 2017**

Circonstances : L'agent a eu un accident de la circulation en se rendant à son travail. Son véhicule a glissé sur une plaque de verglas avant de s'immobiliser dans le fossé.

Heure : 09h00

Horaire de travail le jour de l'accident : 09h30 – 18h30 : horaires habituels

Lieu : RD Pluvigner-Quistinic.

Equipements de protection individuelle portés : ceinture de sécurité.

Premiers soins : Médecin

Nombre de jours d'arrêt : 1 jour (le 01 décembre 2017).

- **Services techniques - Rechute d'une maladie professionnelle**

Date de la 1^{ère} constatation : 27 octobre 2006

Lésions : lombosciatique L5-S1 gauche

Tableau 98 : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

Rechute : du 04 décembre 2017 au 20 décembre 2017 (17 jours)

Missions de l'agent : petits travaux de maçonnerie, entretien de la voirie - chauffeur

L'agent était occupé à faire du béton manuellement car la bétonnière est hors service le mercredi 29 et le jeudi 30 novembre derniers. Il a ressenti une douleur le jeudi 30 et est venu travailler le vendredi 01 décembre avec difficulté. Il a consulté son médecin traitant le lundi 4 décembre qui l'a arrêté.

Les représentants du personnel signalent que le 15 décembre des travaux de maçonnerie sont prévus (environ 15 sacs de ciment) et qu'un agent a prévu d'apporter sa propre bétonnière. Monsieur le maire indique, qu'en aucun cas, un agent doit apporter son matériel personnel pour les besoins du service. Il ajoute qu'une commande de matériel (dont une bétonnière) pour les services techniques est à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2. Point sur les remarques du registre de santé et de sécurité au travail

- **Multi-Accueil**

Le mardi 22 août 2017 :

A 12h45, un agent sort de la cuisine avec un plateau contenant des repas pour les bébés. Pour des raisons d'hygiène, elle avait enlevé ses chaussures et allait se rechausser. A l'endroit où il y avait ses chaussures, il y avait le balai avec un seau d'eau pour le nettoyage de la salle des repas. L'agent a glissé sur une flaque d'eau et est tombé. Elle a ressenti une douleur à la cuisse gauche et a eu peur.

Depuis sa chute, l'agent conserve ses chaussures et un panneau "sol glissant" est désormais placé lorsque le sol est lavé.

Le jeudi 21 septembre 2017 :

A 16h15, un agent nettoie les tables et les chaises en salle repas. Elle est seule. Sans doute y avait-il quelques gouttes d'eau sur le sol, l'agent glisse et tombe. Elle se réceptionne sur son poignet droit qui est douloureux. Elle a également quelques douleurs au niveau des lombaires.

Le mercredi 8 novembre 2017 :

A 14h45, un agent passe la raclette sur le sol de la lingerie. En sortant de la pièce, sa raclette se coince entre sa poubelle et le mur, lui faisant un croche pied et provoquant sa chute. L'agent ressent une douleur aux 2 tibias occasionnée par la raclette.

La raclette a été raccourcie pour faciliter sa maniabilité.

Restaurant scolaire

Le 23 novembre 2017 :

A 14h45, un agent pousse un chariot de plateaux vers la machine à laver. En passant sur un syphon de sol, le chariot est déséquilibré et entraîne la chute des plateaux. L'agent s'est retourné rapidement pour se protéger et a ressenti des douleurs au niveau du dos.

Un troisième chariot est désormais utilisé pour limiter le nombre de plateaux sur chaque chariot.

3. Visite des services techniques

Le 10 novembre dernier, des représentants du CSHCT ont visité les locaux des services techniques en compagnie de Mathieu GESLIN, responsable du centre technique.

La délégation était composée de Jean-Pierre GAUTER, Sophie BESSIN et Murielle JEGAT.

Voir rapport ci-joint.

Monsieur le maire souhaite que les travaux de rangement débutent le plus rapidement possible et indique que l'ensemble des locaux des services techniques devra être rangé pour le 30 avril 2018. Un tri sera réalisé pour distinguer le matériel à conserver, à recycler à la déchetterie et le matériel qui pourra être vendu. Monsieur le maire propose que l'amicale du personnel se charge d'organiser une vente aux services techniques un samedi après-midi et en conservera les bénéfices.

Avis du CHSCT :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

4. Demande de sécurisation de la salle de la Madeleine (installation d'un système permettant de s'enfermer)

Le personnel de la division hygiène de locaux et du service culturel souhaiterait, pour des raisons de sécurité, avoir la possibilité de s'enfermer à l'intérieur du bâtiment. Actuellement, la fermeture généralisée n'est possible que de l'extérieur.

Monsieur le maire indique que le personnel doit pouvoir s'enfermer dans l'ensemble des locaux pour travailler en toute sécurité. Les différentes salles seront donc passées en revue pour prévoir les travaux à réaliser. La sécurisation de la salle Le Borgne permettra également à l'ALSH de respecter la future réglementation concernant la protection des enfants.

Les escaliers permettant d'accéder à la mezzanine de la salle bleue ainsi à la coursive de la mairie seront condamnés pour éviter des intrusions abusives.

Les représentants du personnel demandent s'il est possible d'installer une porte dans le local technique de la salle du Goh Lanno pour éviter à l'agent chargé de l'entretien de passer avec son chariot d'entretien ou avec l'autolaveuse sur le terrain pendant les cours du collège.

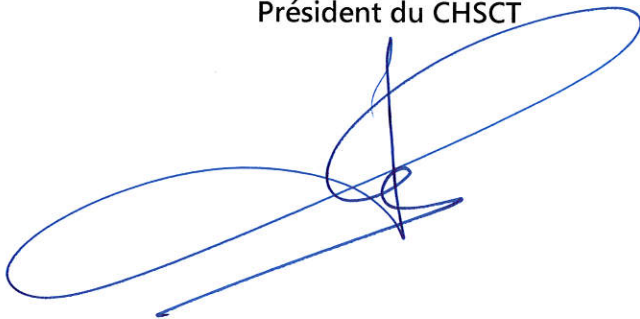
Avis du CHSCT :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

Un représentant du personnel souligne la dangerosité des cours de tennis liée au sol glissant et au grillage. Il ajoute que le coffret électrique utilisé pour les manifestations a été modifié pour intégrer une prise de terre. Il demande si le coffret pour être contrôlé.

Gérard PILLET
Président du CHSCT



Catherine BATON
Secrétaire



